



CHECKLIST IMPRIMABLE

# Mon avis ANTAI : la bonne démarche, en toute sécurité

Utilisez cette fiche pour identifier l'action adaptée à votre avis de contravention ANTAI et effectuer la démarche sans transmettre vos données à un site frauduleux. Cochez chaque point avant de valider.

## Au sommaire

1. Préparer l'avis de contravention
2. Choisir la démarche adaptée
3. Effectuer la démarche sans se tromper
4. Vérification finale

### ! Réflexe de sécurité

Ne payez jamais une amende depuis un lien reçu par SMS ou par courriel, même si le message reprend le logo de l'ANTAI. Saisissez vous-même le site officiel dans votre navigateur ou passez par une source institutionnelle reconnue.

## 1. Préparer l'avis de contravention



### J'ai l'avis concerné sous les yeux.

Les références doivent être recopiées exactement.



### J'ai vérifié la date et la nature de l'avis.

Ces informations peuvent être demandées par le service.



### J'ai préparé les informations utiles sur le véhicule ou le conducteur.

Elles dépendent de la démarche choisie.



### J'ai réuni mes justificatifs.

Ils peuvent être nécessaires pour une contestation ou une désignation.



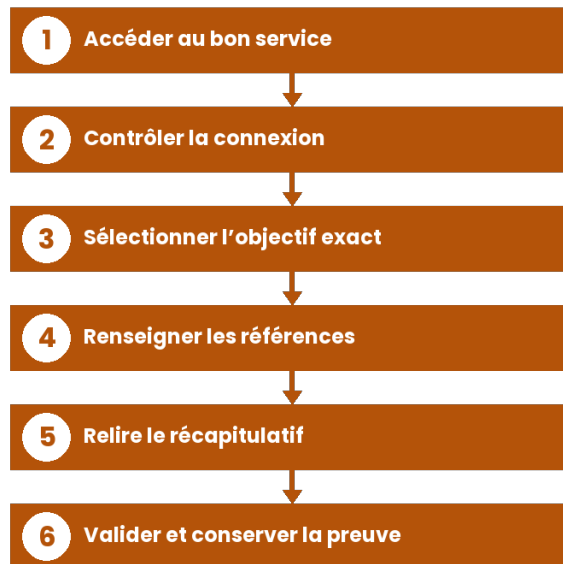
### Je dispose d'une adresse électronique pour conserver une confirmation.

Utilisez-la seulement si le service en propose une.

## 2. Choisir la démarche adaptée

| Démarche  | Elle sert à                                             | À vérifier avant validation                         |
|-----------|---------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|
| Consulter | Retrouver les informations et l'état d'un dossier       | Les références exactes de l'avis                    |
| Payer     | Régler le montant indiqué sur l'avis                    | Le montant, l'échéance et le service officiel       |
| Contester | Remettre en cause l'avis dans le cadre d'un motif prévu | Le délai, les explications et les justificatifs     |
| Désigner  | Indiquer qu'une autre personne conduisait le véhicule   | L'identité et les coordonnées exactes du conducteur |
| Consigner | Verser une somme lorsque l'avis prévoit cette procédure | Les instructions précises figurant sur l'avis       |

## 3. Effectuer la démarche sans se tromper



**1 Accéder au bon service**

Saisissez directement le site officiel de l'ANTAI ou utilisez une source institutionnelle reconnue. Distinguez-le du site de paiement mentionné sur l'avis et des services d'autres administrations.

**2 Contrôler la connexion**

Vérifiez l'adresse affichée dans la barre du navigateur et l'existence d'une connexion sécurisée avant de saisir vos informations.

**3 Sélectionner l'objectif exact**

Choisissez consultation, paiement, contestation, désignation ou consignation selon votre situation. Ces démarches ne produisent pas le même effet.

**4 Renseigner les références**

Recopiez le numéro ou la référence de l'avis sans ajouter d'espace ni modifier les chiffres.

**5 Relire le récapitulatif**

Comparez les informations affichées avec l'avis reçu, notamment le montant, l'identité et les références.

**6 Valider et conserver la preuve**

Ajoutez les pièces demandées, validez uniquement après une dernière vérification, puis téléchargez ou conservez la confirmation de la démarche.

| DÉMARCHE                                                                                           | OBJECTIF                                                                                                                            | VÉRIFICATION                                                                                                              |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  <b>Consulter</b> |  Retrouver les informations et l'état d'un dossier |  Références exactes de l'avis          |
|  <b>Payer</b>     |  Régler le montant indiqué sur l'avis              |  Montant, échéance et service officiel |
|  <b>Contester</b> |  Remettre en cause l'avis dans un motif prévu      |  Délai, explications et justificatifs  |
|  <b>Désigner</b>  |  Indiquer qu'une autre personne conduisait         |  Identité et coordonnées exactes       |
|  <b>Consigner</b> |  Verser une somme lorsque l'avis le prévoit        |  Instructions précises de l'avis       |



**INFOGRAPHIE** Les principales démarches possibles avec un avis de contravention ANTAL.

## 4. Vérification finale

- ☐ J'ai utilisé un accès officiel et non un lien reçu par message.
- ☐ La référence saisie correspond exactement à l'avis.
- ☐ J'ai choisi la bonne démarche pour mon objectif.
- ☐ J'ai vérifié le montant et le délai indiqués sur l'avis.
- ☐ Les informations d'identité, de véhicule ou de conducteur sont exactes.
- ☐ Les justificatifs demandés sont lisibles et adaptés.
- ☐ J'ai conservé la preuve de consultation, de paiement ou de recours.

### i À garder en tête

L'ANTAL facilite le traitement et le suivi de certains avis, mais ne remplace ni les forces de l'ordre, ni le service de recouvrement, ni la juridiction ou l'autorité compétente. Les délais, montants et pièces à fournir doivent toujours être vérifiés sur l'avis concerné et le service officiel utilisé.

Les modalités varient selon le type d'avis et la situation. En cas de doute, fiez-vous aux indications figurant sur le document reçu et aux services officiels.